

## CHARTRE

### D'ENGAGEMENT

de Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues

# CERéDéPsy

## Préambule

Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues (CERéDéPsy) est un collectif de travail, mis en place en avril 2018, qui regroupe actuellement 23 organisations. Sa vocation est de construire les modalités permettant au Code d'avoir une assise réglementaire alternative à un ordre. Il est engagé dans l'ensemble des secteurs et des champs d'exercice de la profession ; cette pluralité des représentations est une ressource pour une réflexion collective des psychologues. Le CERéDéPsy a participé à la consolidation du [code de déontologie 2021](#)<sup>1</sup> et à la création du CNCDP (Comité National Consultatif de Déontologie des Psychologues).

CERéDéPsy est ouvert à toutes les organisations professionnelles de psychologues, associatives et syndicales, qui promeuvent la défense du titre unique et sont opposées à un ordre. [Il invite ces organisations à le rejoindre](#)<sup>1</sup>.

### **CERéDéPsy est un groupe d'organisations qui se donne pour objectifs de :**

- Proposer une réglementation du Code construit par les psychologues
- Promouvoir les mesures garantissant une assise réglementaire du Code alternative à un ordre.
- Etudier la manière dont le Code est pris en compte dans les jurisprudences et les conventions collectives, les statuts, les contrats de travail et les fiches de poste...
- Assurer une veille et informer sur les projets relatifs à la déontologie de la profession.
- Soutenir et favoriser toutes les démarches qui visent à enseigner la déontologie, promouvoir et diffuser le Code auprès de la profession, des étudiants, des employeurs, du public et des institutions.

### **CERéDéPsy soutient les valeurs fondatrices du Code :**

- Le respect de la personne dans sa dimension psychique.
- Le respect des droits fondamentaux de la personne.
- Le respect de la vie privée, du secret professionnel et de la confidentialité.
- L'intégrité et la probité.
- La compétence liée à une formation reconnue par le titre unique de psychologue et l'actualisation des connaissances.
- La responsabilité et l'autonomie professionnelle.
- La rigueur et le respect du cadre d'intervention.

---

<sup>1</sup> [www.codededeontologiedespsychologues.fr/signature-individuelle-du-code-de-deontologie-2021/](http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/signature-individuelle-du-code-de-deontologie-2021/)

**CERéDéPsy respecte les principes suivants :**

- La référence au Code de déontologie des psychologues dans sa version consolidée de 2021 et la promotion de son usage.
- La défense du titre unique de psychologues (loi du 25 juillet 1985) et l'inscription de la formation de psychologue dans les sciences humaines et sociales.
- L'exigence d'une pluralité de représentations des secteurs et des champs d'exercice de la psychologie.
- La liberté des référentiels et des pratiques liés à l'exercice de la profession de psychologue.
- L'opposition à la création d'un ordre professionnel des psychologues.

**Les organisations signataires s'engagent à respecter et à faire vivre les objectifs, les valeurs et les principes de la charte du CERéDéPsy et s'attachent à maintenir le respect mutuel dans la réflexion commune tant dans la communication interne qu'externe.**

**Le CERéDéPsy œuvre pour favoriser les prises de position commune, en considérant les statuts et/ou mandats de chaque organisation membre dès lors qu'elles adhèrent aux valeurs et principes de la charte d'engagement du CERéDéPsy, son objet et ses missions. Cet engagement est formalisé par la signature préalable de la présente charte.**

---

**Liste des organisations signataires au 26/01/2026**

**AEPU** (Association des Enseignants de Psychologie des Universités)  
**AFPEN** (Association Française des Psychologues de l'Education nationale)  
**AFPTO** (Association Française de Psychologie du Travail et des Organisations)  
**ANPEC** (Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique)  
**APsyEN** (Association des Psychologues et de Psychologie dans l'Education Nationale – ex ACOP.F)  
**APPA** (L'Association des Psychologues et des Patients Accompagnés )  
**Collectif des psychologues UFMICT-CGT Santé Action Sociale**  
**Collectif des psychologues territoriaux UFICT CGT**  
**Collectif des PsyEN du SE UNSA**  
**Collectif des PSYEN du SNES-FSU** (Syndicat national des enseignements du second degré)  
**Collectif des Psychologues du SNUIPP FSU** (Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles, et des PEGC)  
**CPCN** (Collège des Psychologues Cliniciens Spécialisés en Neuropsychologie)  
**FFPP** (Fédération Française des Psychologues et de Psychologie)  
**OFPN** (Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie)  
**PELT** (Penser Ensemble Le Travail)  
**Reliance et travail** (Association nationale des psychologues en Services de Santé au Travail)  
**SFP** (Société Française de Psychologie)  
**SPPN** (Syndicat des Psychologues de la Police Nationale)

---

<sup>i</sup> <https://www.codededeontologiedespsychologues.fr/2024/06/10/message-aux-organisations-qui-souhaitent-rejoindre-le-ceredepsy-2/>